



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité

Question écrite n° 87629

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la dangerosité des petits trains touristiques. En effet, de nombreux sites touristiques se sont équipés depuis plusieurs années de petits trains qui permettent, sous forme d'attractions souvent payantes, d'offrir une activité ludique et touristique aux nombreux visiteurs. Ces « petits trains » sont très appréciés par les familles et notamment par les enfants. Ces « petits trains » sont donc très prisés par les touristes, mais ont connu de graves accidents, durant ces trois dernières années. Cette situation est due souvent, soit à l'état de vétusté du fonctionnement, soit au manque d'entretien de ces engins qui ne sont pas des jouets, mais des véhicules, en réduction, confrontés au trafic automobile et de ses aléas, et aux dangers de la circulation. De plus, il semblerait que, pour des raisons financières, les conducteurs de ces « petits trains » n'ont pas toujours reçu la formation adéquate pour conduire de tels véhicules, notamment en milieu urbain. Dès lors, un peu comme pour les fêtes foraines, il pourrait s'avérer utile de renforcer les contrôles sur cette activité, après en avoir recensé le nombre à travers le pays. Les collectivités locales où s'exerce cette activité pourraient être associées à cette action de vérification. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte agir en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87629

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9603

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)